

Sens, le 26/12/2018

Communiqué de presse

Objet : A partir du 1^{er} janvier, le tri est plus facile !

Tri des emballages : c'est encore plus facile !

Dès le 1er janvier, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a étendu ses consignes de tri sélectif. Désormais, la totalité des emballages plastiques sont recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Aux emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, viennent maintenant s'ajouter tous les emballages en plastique, sans exception. Ces derniers, de plus en plus nombreux dans notre quotidien, ont incité les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage à travailler autour de nouvelles méthodes pour les recycler. Cela passe par la modernisation des centres de tri et la recherche de nouveaux débouchés pour ce plastique recyclé. Dans les 27 communes du Grand Sénonais, c'est dorénavant possible, on trie plus, pour recycler plus !

En pratique, comment ça se passe ?

Ces nouvelles consignes de tri sont propres au territoire sénonais. La gestion de nos déchets est devenue très simple. Si la réponse à : « est-ce un emballage en plastique ? » est oui, le déchet va dans le bac de tri sélectif!

- Je mets dans mon sac ou bac jaune :

Les emballages en métal, en papier, en carton, prospectus, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

- Je mets dans les conteneurs à verre :

Les bouteilles et flacons en verre sont à déposer dans l'un des 60 PAV (Points d'Apports Volontaires)

Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Pour trouver le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, consultez le site de l'Agglomération du Grand Sénonais

- Je mets dans mon bac à ordures ménagères :

Les déchets de cuisine, les épluchures si je n'ai pas de composteur, les résidus de balayage et de nettoyage, lingettes et vieilles éponges...

Trier plus, Pourquoi ?

L'objectif avec l'extension des consignes de tri est de valoriser et recycler plus et mieux, afin de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie !

Savez-vous que :

- 850 boîtes de conserve en acier permettront de fabriquer un lave-linge
- une bouteille en verre permettra d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment !
- fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

La Communauté d'Agglomération, bonne élève en région Bourgogne-Franche-Comté**La communauté d'agglomération du Grand Sénonais, championne du tri !**

En 2017, la région Bourgogne-Franche-Comté a été particulièrement performante en matière de tri et de recyclage avec plus de 87 kg/ habitant, soit plus de 25% par rapport à la moyenne nationale de 70 kg/habitant.

Sur le territoire du Grand Sénonais, ce sont plus de 47,3 kg /habitant qui ont été triés en 2017, alors que la moyenne par habitant sur un territoire similaire est de 41,3 kg/ habitant.

Les Sénonais trient de mieux en mieux, avec une progression de 9,6 % par rapport à l'année précédente.

Vos emballages ont de la valeur !

Les emballages que vous triez sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre). Leur revente permet ainsi d'alimenter le budget « gestion des déchets » de la collectivité. Sur le territoire du Grand Sénonais, les recettes issues de la revente des matériaux se sont élevées en 2017 à 140 012 €.

Offrez une nouvelle vie à vos meubles usagers !

C'est une nouveauté : depuis la fin de l'année dernière, vous trouverez aux déchetteries des Vauguilletes et des Sablons une benne eco-mobilier.

Elle vous permet d'y déposer tous vos meubles usagers, couettes, matelas et oreiller. Ces derniers seront triés selon leurs matériaux et seront 100% recyclés : le bois va être réutilisé dans la confection de nouveaux meubles, les plastiques vont être recyclés, les mousses transformées en panneaux d'isolation ou tapis de mousse par exemple, enfin les matériaux qui n'auront pas pu être recyclés vont être transformés en matière combustible.

Avant la création d'Eco-mobilier, plus d'1 meuble sur 2 était enfoui, chaque année en France. Cette nouvelle pratique instaurée à Sens permet donc d'écarter les meubles usagés de l'enfouissement et de réduire ainsi leur impact environnemental.

Interview téléphonique avec**Gérard Savourat, Vice-président chargé de l'environnement et ordures ménagères****Port.06 38 64 55 01****Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :****03 58 45 10 23 / 06 84 12 49 13****ambassadeursdutri@grand-senonais.fr****Contact :****Service Communication****Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais: 03.86.95.68.19**